

# **La Loi sur le climat de l'Ontario : du plan aux progrès**

Commentaires du Ministères



Commissaire à  
l'environnement  
de l'Ontario



# Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre, 2017 :

## Commentaires du Ministères

### Table des matières

Réponse globale du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique .....	4
<b>Chapitre 1 : Émissions de l'Ontario en 2015.....</b>	<b>5</b>
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales .....	5
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	5
<b>Chapitre 2 : Politiques et programmes depuis le Plan d'action contre le changement climatique.....</b>	<b>6</b>
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales .....	6
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	6
Ministère des Transports de l'Ontario.....	7
<b>Chapitre 3 : Le contexte national et international des politiques sur le climat de l'Ontario.....</b>	<b>8</b>
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	8
<b>Chapitre 4 : Compensations carbone .....</b>	<b>9</b>
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales .....	9
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	9
Ministère de Richesses naturelles et des Forêts .....	18
<b>Chapitre 5 : Sommes provenant du Compte de réduction des gaz à effet de serre .....</b>	<b>23</b>
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	23
Ministère du Logement .....	26
<b>Chapitre 6 : Camions de transport de marchandises .....</b>	<b>27</b>
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	27
Ministère des Transports de l'Ontario.....	27
<b>Chapitre 7 : Le gouvernement de l'Ontario prend-il le changement climatique au sérieux?.....</b>	<b>31</b>
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales .....	31
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	31
Ministère des Transports de l'Ontario.....	32



Ministère de l'Éducation .....	32
<b>Chapitre 8 : Approvisionnement sobre en carbone .....</b>	<b>33</b>
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	33
Ministère des Transports de l'Ontario.....	33
<b>Annexe B: Programme de compensation de l'Ontario : aspects techniques, conception du programme et context.....</b>	<b>34</b>
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.....	34



## Réponse globale du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a pris connaissance du Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre de la Commissaire à l'environnement.

Nous partageons la passion de la commissaire à l'environnement pour un environnement plus sain, aujourd'hui et pour les générations à venir, et nous reconnaissons l'importance du rôle que joue son bureau pour s'assurer que le gouvernement s'acquitte de ses obligations relativement à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Nous tenons à remercier la commissaire d'avoir reconnu que le marché du carbone auquel nous participons est exemplaire. Comme l'a souligné la commissaire à l'environnement dans son rapport, la recherche indique que les systèmes de plafonnement et d'échange interreliés constituent la façon la plus rentable de réaliser une diminution des émissions, tout en réduisant les coûts assumés par les résidents et les entreprises de l'Ontario.

Le ministère sait gré à la commissaire pour son jugement selon lequel toutes les mesures du Compte de réduction des gaz à effet de serre annoncées jusqu'ici respectent les exigences de la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* et ont des chances raisonnables de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'encourager une telle réduction.

Le rapport reconnaît les efforts accomplis par l'Ontario relativement à l'adoption de douzaines de nouvelles politiques et de nouveaux programmes visant à réduire les émissions attribuables aux bâtiments, aux transports, aux déchets, à l'aménagement du territoire et autres secteurs.

Tout en étant fiers de nos accomplissements et de notre leadership en matière d'action climatique, nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire. Plus particulièrement, la commissaire a présenté au ministère plusieurs recommandations portant spécifiquement sur l'élaboration de protocoles pour son programme de compensation carbone. Ces recommandations visent à assurer l'efficacité des protocoles et leur conformité au programme de plafonnement et d'échange.

Nous allons étudier soigneusement le rapport ainsi que l'ensemble des recommandations. Nous nous sommes engagés à collaborer avec nos partenaires des ministères, du gouvernement, des entreprises et de la collectivité, afin de réaliser l'économie sobre en carbone forte que mérite l'Ontario.



## Chapitre 1 : Émissions de l'Ontario en 2015

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

### Observations globales

La CEO souligne que le niveau d'émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur agricole de l'Ontario « demeure stable » et mentionne le besoin d'initiatives supplémentaires pour favoriser le respect par l'Ontario des futures cibles de réduction des émissions. En vertu du Plan d'action contre le changement climatique, l'Ontario soutient le secteur agricole et agroalimentaire dans la réduction des émissions grâce aux investissements suivants :

- jusqu'à 115 millions de dollars pour faciliter la transition des installations de transformation des aliments et des boissons et agricoles vers des activités sobres en carbone;
- jusqu'à 20 millions de dollars destinés à des projets de démonstration pour du carburant de transport à base de gaz naturel renouvelable utilisant des matériaux à base de déchets agricoles et alimentaires;
- jusqu'à 30 millions de dollars pour favoriser le déploiement des volets de la Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles.

Afin de compléter les mesures du Plan d'action contre le changement climatique, le MAAARO collabore avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour obtenir du financement supplémentaire par le truchement du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le ministère) se réjouit de constater que le rapport du CEO souligne la baisse des émissions de GES plus rapidement que prévu chez les trois partenaires de la WCI.

Afin de compléter son programme de plafonnement et d'échange, l'Ontario poursuivra ses investissements dans des projets dont on peut raisonnablement espérer qu'ils réduiront, ou encourageront la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et nous aideront à atteindre les cibles que s'est données l'Ontario pour 2020 et 2030.



## Chapitre 2 : Politiques et programmes depuis le Plan d'action contre le changement climatique

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

### Observations globales

Le MAAARO est sensible à la reconnaissance par la CEO des initiatives ministérielles additionnelles qui contribueront à réaliser les objectifs de l'Ontario en matière de changement climatique.

- Le Plan d'action pour la santé des pollinisateurs (PASP) de la province améliorera la santé des pollinisateurs de l'Ontario en se penchant sur les principaux agents stressants, notamment le changement climatique.
- Le MAAARO a recueilli des commentaires publics sur l'utilisation de gaz naturel renouvelable provenant de matériaux à base de déchets agricoles et alimentaires à des fins de transport comme rétroaction au Programme de démonstration pour l'utilisation de GNR d'origine agroalimentaire pour le transport.
- Le MAAARO a publié l'ébauche de sa Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles afin d'améliorer la santé des sols agricoles de la province, notamment leur capacité de séquestrer le carbone.

L'ébauche de Déclaration sur les valeurs environnementales du MAAARO explique comment le ministère tient compte du changement climatique dans la prise de décisions.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

Le ministère apprécie l'examen exhaustif des mesures prises par l'Ontario en 2016 et 2017 relativement à la lutte contre le changement climatique. L'Ontario poursuit ses efforts pour s'affirmer comme leader en matière de connaissances et d'action contre le changement climatique, tout en cherchant à bâtir une économie sobre en carbone forte.

L'Ontario a accompli d'importants progrès vers sa cible de 2020. Selon le rapport d'inventaire national 2017 d'Environnement et Changement climatique Canada, l'Ontario a dépassé sa cible pour 2014 qui était, rappelons-le, de réduire les émissions de GES de 7 pour cent en dessous des niveaux de 1990. De 2005 à 2015, les émissions de l'Ontario ont diminué de 38 mégatonnes — soit une diminution supérieure à toute autre province. Cette réussite a été possible grâce à différentes mesures, notamment l'élimination graduelle de la production d'électricité axée sur le charbon; le recours à une énergie plus propre, dont les combustibles renouvelables; une augmentation des investissements dans les technologies propres; le captage des gaz provenant des sites d'enfouissement; ainsi que l'expansion des transports en commun.

Le ministère apprécie l'examen approfondi entrepris par la CEO afin de présenter un résumé des principales mesures prises en matière de changement climatique depuis le lancement du Plan contre le



changement climatique en 2016, notamment la promotion du programme de plafonnement et d'échange et l'adoption de politiques complémentaires.

Du point de vue de l'adaptation, le CEO a fidèlement saisi l'approche en matière d'adaptation dans la section 2.3 de la liste des politiques et programmes mis en œuvre ou prévus. Les rétroactions provenant des secteurs public et privé, ainsi que des collectivités des Premières Nations permettront de peaufiner les détails de l'approche globale et informeront le ministère quant aux services d'information requis en matière de changement climatique en Ontario, au fur et à mesure que la province met en place un organisme à but non lucratif ne relevant pas de la Couronne. Cet organisme offrira de l'information et des services à jour, accessibles et pratiques, afin de soutenir la prise de décision dans les secteurs public et privé et de mieux préparer les gouvernements, les entreprises et les collectivités à accroître leur résilience face au changement climatique. Nous allons étudier attentivement les recommandations du CEO en vue de bonifier notre approche et de maintenir notre position de chef de file.

## Ministère des Transports de l'Ontario

### Observations globales

Le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) apprécie les idées et les points de vue exprimés par le Bureau de la commissaire à l'environnement. Il va sans dire, le secteur du transport laisse une empreinte carbone importante. C'est pourquoi le MTO continue de prendre des mesures pour élargir la portée de ses pratiques antérieures et pour les améliorer ainsi que pour trouver d'autres occasions de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les politiques et les programmes du MTO mis en relief dans le rapport démontrent notre soutien continu au Plan d'action contre le changement climatique de la province. Par exemple, l'un des programmes du MTO est le Programme pilote d'autobus scolaires électriques (ASE).

Le Programme pilote d'ASE a été lancé en août 2017 à titre d'initiative dans le cadre du Plan d'action contre le changement climatique. Ce programme pilote a été conçu pour évaluer la faisabilité opérationnelle, les avantages et les contraintes associés au déploiement d'ASE à l'échelle de l'Ontario.

Le Programme pilote d'ASE fournit du financement aux exploitants d'autobus scolaires afin qu'ils remplacent leurs autobus scolaires diesel par des véhicules électriques. Le financement couvre l'achat d'un ASE ainsi que l'achat et l'installation d'une infrastructure de chargement connexe. Les résultats obtenus lors de ce programme pilote serviront à orienter les plans d'action pour l'avenir en vue d'accroître l'utilisation des autobus à faibles émissions de carbone en Ontario ainsi qu'à produire une analyse de rentabilisation à l'intention des exploitants qui convoitent l'idée d'ajouter un ASE à leur flotte de véhicules.

Le MTO est impatient de poursuivre sa collaboration avec ses partenaires et les divers intervenants afin de promouvoir les politiques et les programmes existants qui soutiennent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en favorisant l'essor du vélo, des véhicules électriques et des véhicules utilitaires écologiques.





## Chapitre 3 : Le contexte national et international des politiques sur le climat de l'Ontario

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

Le ministère est heureux des observations du CEO selon lesquelles un marché du carbone lié à d'autres régions réduit les coûts pour les résidents et les entreprises de l'Ontario et crée un marché plus large, plus stable et plus fluide. L'Ontario convient également que la Western Climate Initiative est le meilleur modèle de système de plafonnement et d'échange.

Le CEO souligne l'émergence de marchés du carbone internationaux, ainsi que l'apparition de nouvelles règles découlant de l'Article 6 de l'Accord de Paris. L'Ontario continue à soutenir les marchés du carbone internationaux, ainsi qu'à renforcer et former de nouvelles relations avec d'autres régions dans le but de promouvoir une action mondiale en matière de changement climatique, en particulier parmi les gouvernements infranationaux.

L'Ontario voit la Western Climate Initiative, avec sa comptabilisation robuste et son niveau élevé d'intégrité environnementale, comme un modèle du genre de marché imaginé dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris. Dans cet esprit, la province envisage avec intérêt de poursuivre son travail avec d'autres provinces, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris, en utilisant des résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale. L'Ontario collaborera activement avec ses partenaires du marché, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, afin de s'assurer que la position de négociation internationale du Canada reflète les intérêts de la province.

Notre ministère continuera à œuvrer de concert avec ses partenaires du Québec et de la Californie, afin de promouvoir des initiatives concertées susceptibles d'inclure des administrations infranationales et nationales. La croissance continue du marché d'échange d'émissions de la WCI et le recrutement de nouveaux membres attachés aux mêmes valeurs relatives à l'intégrité environnementale demeurent prioritaires pour la province.

L'Ontario se réjouit de poursuivre sa collaboration avec les administrations partenaires afin de finaliser nos programmes respectifs au-delà de 2020.

La province salue la progression des marchés du carbone ailleurs dans le monde.





## Chapitre 4 : Compensations carbone

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

### Observations globales

Le MAAARO reconnaît la valeur du programme de compensations carbone en aidant l'Ontario à atteindre ses objectifs en matière de gaz à effet de serre (GES).

Alors que le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique est responsable du programme de compensations carbone, le MAAARO participe activement à ce travail en reconnaissant la contribution potentielle de l'agriculture pour réduire les émissions de GES et le rôle potentiel des compensations pour favoriser l'adoption de nouvelles technologies, pratiques de gestion et activités par le secteur agricole.

Le MAAARO reconnaît que certains protocoles de compensations présentent davantage de défis que d'autres dans le cadre d'un programme de conformité (p. ex., des pratiques culturales de conservation), mais qu'ils peuvent cependant être pertinents aux termes d'un programme de compensations carbone volontaires.

La mobilisation des secteurs agricole et agroalimentaire ainsi que des collectivités rurales est essentielle pour l'élaboration de protocoles reliés à l'agriculture. Il est important de reconnaître les contributions du secteur agricole pour réduire les émissions, ainsi que les réalités entourant l'atteinte des réductions des émissions liées à l'agriculture. Les efforts s'appuieront et renforceront les initiatives en cours, comme les efforts de l'industrie pour encourager l'intendance de gestion des éléments nutritifs respectant la règle qui consiste à épandre les bons éléments nutritifs à la concentration appropriée, au bon moment et au bon endroit.

La reconnaissance par la CEO de la nécessité d'une gamme d'outils pour encourager les investissements dans les pratiques à la ferme afin de réduire les émissions de GES est cohérente avec l'approche du MAAARO sur cette question. Par exemple, « De nouveaux horizons : Ébauche de Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles de l'Ontario » propose un cadre pour l'action sur la santé des sols, notamment des mesures incitatives pour les soins du sol, qui sont un élément clé des programmes d'intendance agricole du MAAARO.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

L'Ontario élabore actuellement deux programmes de crédits compensatoires distincts, chacun doté d'un ensemble de règles et d'exigences. L'un des programmes produira des crédits compensatoires utilisables dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario qui limite la pollution par les gaz à effet de serre; l'autre programme sera à l'intention des particuliers, des organisations et des entreprises souhaitant réduire volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre.



### **Crédits compensatoires réglementés**

Le 1er janvier 2018, un nouveau règlement est entré en vigueur. Ce règlement permet la création de crédits compensatoires qui peuvent être échangés sur le marché du carbone et utilisés pour combler l'écart par rapport à la conformité dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange.

Le règlement autorise l'Ontario à émettre des crédits compensatoires pour des initiatives admissibles qui réduisent, évitent ou suppriment les émissions de gaz à effet de serre en dehors des secteurs visés par le programme de plafonnement et d'échange et qui respectent les règles du règlement et d'un protocole approuvé. Ce programme permettra la création de crédits compensatoires pour des projets partout au Canada.

L'Ontario permet aux organisations et aux sociétés assujetties au règlement sur le programme de plafonnement et d'échange d'utiliser les crédits compensatoires pour compenser jusqu'à huit pour cent de leurs obligations en matière de conformité.

Les crédits compensatoires encourageront l'innovation, tout en offrant aux installations réglementées des choix à moindre coût et une certaine souplesse quant à la façon dont ils respectent leurs obligations en matière de conformité.

Nous partageons l'avis du CEO selon laquelle un marché de crédits compensatoires dynamique en Ontario, conçu de façon rigoureuse, peut s'avérer une méthode efficace permettant aux entreprises de réduire les GES à faible coût.

### **Crédits compensatoires volontaires**

L'Ontario est à élaborer un programme de crédits compensatoires volontaires à l'intention des entreprises, des organisations et des institutions qui souhaitent réduire leurs propres GES, mais dont les émissions ne sont pas visées par le programme de plafonnement et d'échange. Les crédits compensatoires de ce programme proviendront de projets ontariens.

Cela donnera lieu à un ensemble de règles et d'exigences claires pour toute personne souhaitant créer des projets de compensation carbone dans le but de réduire, éviter ou retirer les GES et de vendre les crédits compensatoires carbone produits par ces projets.

Le programme de compensation carbone volontaire appuiera également l'engagement du gouvernement envers la neutralité carbone.

L'Ontario a affiché sur le site Web du Registre environnemental un document de travail sur les principaux éléments d'un projet de programme d'échanges volontaires de crédits d'émission de carbone. Le ministère poursuivra sa collaboration avec les collectivités autochtones, les intervenants et autres partenaires afin d'élaborer le programme d'échanges volontaires de crédits d'émission de carbone.

Le programme volontaire se veut un complément du programme de crédits de compensation de la WCI visant à combler l'écart par rapport à la conformité.



Réponses spécifiques

Recommandations du CEO	Réponse du ministère
<p>Afin de maximiser les avantages indirects pour les Ontariens, le gouvernement de l'Ontario devrait, dans la mesure du possible, acheter ses crédits compensatoires volontaires (pour atteindre la neutralité carbone) auprès de projets installés en Ontario.</p>	<p>Le ministère convient que le programme volontaire de crédits d'émissions de carbone de l'Ontario devrait se limiter aux projets réalisés en Ontario seulement et veillera à ce que cette exigence soit incluse aux conditions d'admissibilité au programme.</p> <p>L'Ontario achètera les crédits d'émissions de carbone volontaires afin d'appuyer l'engagement du gouvernement à atteindre la neutralité carbone. Ces crédits d'émissions de carbone proviendront d'initiatives installées n'importe où en Ontario, notamment dans les régions rurales et dans le nord de la province.</p>
<p>Afin d'assurer la crédibilité des crédits compensatoires inscrits en Californie et utilisés par les émetteurs ontariens, le gouvernement de l'Ontario devrait demander au <i>California Air Resources Board</i> de démontrer les données scientifiques sur lesquelles est fondé le taux d'actualisation (fuite de carbone) utilisé dans les protocoles de compensation carbone de la Californie.</p>	<p>Le ministère partage la préoccupation du CEO en ce qui concerne l'approche face à la fuite de carbone du protocole de la Californie en matière de projets forestiers. Il importe toutefois de noter que l'Ontario n'a pas encore établi sa propre approche en matière de fuite du carbone. Notre ministère partenaire, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts, a examiné de nombreux protocoles de conformité des opérations forestières, ainsi que différentes approches pour gérer la fuite de carbone qui pourraient intéresser le groupe de travail technique sur les forêts et le reboisement dirigé par le MEACC. Ce groupe de travail a pour tâche d'examiner différents protocoles en vue de les adapter et de les utiliser en Ontario. Dans ce contexte, le MRNF continuera à promouvoir une approche crédible et justifiable en ce qui a trait à la gestion de la fuite de carbone, cependant qu'il s'efforce d'adapter le protocole.</p> <p>L'Ontario est maintenant relié à la Californie et continuera à collaborer avec la Californie et le Québec afin d'assurer l'intégrité du programme de compensation carbone de chacun des intervenants.</p>
<p>L'Ontario devrait autoriser uniquement les protocoles de crédits compensatoires aux fins de conformité qui se traduisent par des réductions d'émissions réelles, quantifiables, additionnelles, permanentes,</p>	<p>Le ministère convient que l'Ontario n'adoptera que les protocoles permettant de réaliser des réductions réelles, quantifiables, additionnelles, permanentes, vérifiables et évaluables relativement à la fuite de carbone.</p>



<p>vérifiables et évaluables en termes de fuite du carbone. Même si les émetteurs de l'Ontario ont le droit d'acheter et d'utiliser des crédits compensatoires reconnus par la Californie et le Québec, l'Ontario ne doit pas se contenter de copier les protocoles de crédits compensatoires de ces gouvernements. Là où la Californie ou le Québec a accepté des protocoles de crédits compensatoires qui ne respectent pas les critères de la réglementation, l'Ontario devrait collaborer avec les gouvernements partenaires afin de faire passer les protocoles des trois gouvernements à un niveau supérieur.</p>	<p>L'Ontario poursuivra sa collaboration avec ses partenaires de la WCI, afin de s'assurer que ses programmes de crédits compensatoires, y compris les protocoles de crédits compensatoires, respectent les normes plus élevées possibles. Les trois gouvernements ont adopté les mêmes critères relativement à la création de crédits compensatoires; ceux-ci sont décrits dans le document intitulé Modèle recommandé pour le programme régional de plafonds-échanges de la Western Climate Initiative, juillet 2010, préparé par les partenaires du projet de la Western Climate Initiative. L'Ontario a participé activement à ce projet.</p> <p>L'Ontario ne connaît aucune déviation par rapport aux éléments essentiels; ceux-ci expliquent de façon détaillée les critères relativement à la création de crédits compensatoires, dont la nécessité d'être réels, quantifiables, additionnels, permanents, vérifiables et évaluables relativement à la fuite de carbone. Si une ou des déviations sont détectées, l'Ontario soulèvera de suite la question auprès des partenaires de la WCI.</p> <p>L'Ontario n'accepte pas les protocoles de la Californie « tels quels », mais adopte plutôt une approche consensuelle afin d'adapter les protocoles aux besoins de l'Ontario.</p>
<p>Le CEO présente les recommandations suivantes en ce qui a trait à l'élaboration des protocoles de crédits compensatoires aux fins de la conformité :</p>	<p>L'Ontario apprécie les suggestions du CEO relativement à l'élaboration des protocoles et en tiendra compte dans le cadre du projet d'adaptation des protocoles.</p> <p>L'Ontario veillera à ce que seuls les protocoles respectant les critères de la WCI permettant d'assurer l'intégrité des activités de réduction et de retrait des GES qui servent de base aux crédits compensatoires soient adoptés pour utilisation sur le marché réglementé</p> <p>Le processus d'adaptation du protocole offre aux intervenants maintes occasions d'intervenir.</p>
<p><b>Captation et destruction des gaz de sites d'enfouissement (GSE)</b> Le CEO recommande à la province d'aller de l'avant avec un protocole de crédits compensatoires pour les GSE, étant donné</p>	<p>L'Ontario a officiellement adopté le protocole des GSE dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange; ce protocole est également intégré à la réglementation définitive sur la compensation carbone.</p>

<p>son potentiel d'avantages socio-économiques indirects locaux, ainsi qu'une certaine atténuation des changements climatiques.</p>	
<p><b>Captation et destruction du méthane dans les mines (MM)</b>                  Le CEO recommande à la province de procéder avec prudence dans l'élaboration d'un protocole sur les mines de charbon et de collaborer avec ses partenaires de la WCI afin de surveiller toute influence que les revenus de la compensation pourraient avoir sur la production de charbon en Amérique du Nord.</p>	<p>L'Ontario collaborera avec ses partenaires du WCI afin de surveiller tout impact sur la production de charbon en Amérique du Nord. L'Ontario a l'intention d'afficher au RE un protocole sur le méthane dans les mines pour examen public au début de 2018.</p> <p>Le protocole de l'Ontario s'appliquera uniquement aux mines situées au Canada.</p>
<p><b>Captation et destruction des substances responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone (SRACO)</b>                  Étant donné qu'il est peu probable que surgissent des préoccupations réglementaires ou autres et étant donné le potentiel élevé d'atténuation des projets de compensation des SRACO, le CEO recommande au gouvernement d'aller de l'avant avec l'élaboration d'un protocole de crédits compensatoires pour les SRACO.</p>	<p>L'Ontario a l'intention d'afficher au RE un protocole de crédits compensatoires pour les SRACO pour examen public au début de 2018.</p>
<p><b>Systèmes de réfrigération</b>                  Le CEO recommande de procéder rapidement à l'élaboration d'un protocole concernant les systèmes de réfrigération. Le protocole semble présenter peu de souci des points de vue réglementaire ou autres; présente un potentiel d'atténuation élevé; et pourrait apporter d'importants avantages indirects aux Ontariens.</p>	<p>L'Ontario a l'intention d'afficher au RE un protocole sur les systèmes de réfrigération pour examen public au début de 2018.</p>
<p><b>Conservation des cultures</b>                  Étant donné les préoccupations concernant la permanence et l'additionnalité, le CEO recommande au gouvernement de cesser l'élaboration d'un protocole relatif à la conservation des cultures pour inclusion au programme de compensation carbone de l'Ontario.</p>	<p>L'Ontario collabore avec ses partenaires du WCI, son expert-conseil (Climate Action Reserve) et d'autres experts techniques, afin d'explorer les questions de permanence et d'additionnalité associées à la conservation des cultures avant de prendre une décision relative au protocole. En poursuivant nos efforts sur l'adaptation du protocole, nous contribuerons à faire avancer les connaissances dans ce domaine et permettrons à l'Ontario d'accumuler les</p>



	<p>données nécessaires pour décider s’il convient d’adopter le protocole aux fins du marché réglementé.</p> <p>Comme pour tous les protocoles que l’Ontario adapte ou élabore, il sera nécessaire d’obtenir l’approbation de nos partenaires du WCI relativement à ce protocole.</p> <p>Il se peut que le protocole soit jugé inapproprié sur le marché réglementé du WCI, mais qu’il puisse tout de même être utile sur le marché volontaire proposé, pour lequel une norme rigoureuse doit encore être adoptée. Ainsi, les fonds investis pour adapter un protocole pour ce genre de projets porteront fruit pour l’Ontario.</p>
<p><b>Gestion des engrais</b> Le CEO recommande que l’on aille de l’avant avec un protocole de gestion des engrais. Si le protocole est soigneusement rédigé, le potentiel d’atténuation de ces projets, auquel s’ajoutent des avantages indirects sur les plans écologique et socio-économique, pourraient rendre ces projets intéressants. Le protocole devrait être doté de suffisamment de moyens de tenir compte des risques liés à la réduction supplémentaire des émissions et devrait inclure des dispositions permettant d’accorder des crédits aux agriculteurs qui n’utilisent pas d’engrais synthétiques (ou encore, le gouvernement devrait fournir un soutien égal ou accru dans ce genre d’activités).</p>	<p>L’Ontario a l’intention de terminer le travail d’adaptation au début de 2018 et d’afficher sur le RE un protocole sur la gestion des engrais pour examen public dans le courant de l’année 2018.</p> <p>Le protocole proposé n’exclut pas l’utilisation d’engrais synthétiques. Si un engrais synthétique permet de réduire les émissions de GES, il serait admissible aux crédits compensatoires, pourvu qu’il respecte toutes les conditions précisées dans la réglementation sur les crédits compensatoires et le protocole connexe. En outre, toutes les exigences réglementaires relatives à l’utilisation des engrais devraient être respectées.</p> <p>Tous les protocoles de l’Ontario auront pour objet de s’assurer que les critères relatifs aux crédits compensatoires sont respectés, y compris le critère d’additionnalité. L’Ontario tiendra compte de la recommandation du CEO concernant l’apport d’un soutien en dehors du programme de crédits compensatoires, afin d’encourager l’utilisation d’engrais non synthétiques.</p>
<p><b>Réduction des émissions provenant du bétail</b> De façon générale, étant donné que nous savons peu de choses sur le protocole proposé concernant les crédits compensatoires relatifs à la fermentation entérique, le CEO ne possède pas suffisamment d’information pour fournir une évaluation éclairée quant à ses</p>	<p>En poursuivant nos efforts sur l’adaptation du protocole sur la fermentation entérique, nous contribuerons à faire avancer les connaissances dans ce domaine et permettrons l’accumulation des données nécessaires pour que l’Ontario puisse décider s’il convient d’adopter le protocole aux fins du marché réglementé.</p>

<p>avantages ou inconvénients. Si un tel protocole est élaboré, il devra prendre en compte l'ensemble des effets liés à ce type de projets selon une série de valeurs sociales et écologiques.</p>	
<p><b>Pâturages</b> Le CEO recommande de procéder avec prudence dans l'élaboration d'un protocole sur les pâturages. Les problèmes liés à la permanence, la fuite de carbone et l'additionnalité pourraient vraisemblablement être minimisés grâce à un programme correctement conçu, y compris en utilisant des facteurs d'actualisation. Ces projets comportent une diversité d'avantages indirects.</p>	<p>L'Ontario collabore avec ses partenaires du WCI, son expert-conseil (Climate Action Reserve) et d'autres experts techniques, afin d'explorer les questions de permanence et d'additionnalité associées aux pâturages avant de prendre une décision relative à l'adaptation de ce protocole. À ce stade du processus d'adaptation, la fuite de carbone ne semble pas constituer un risque; l'Ontario continuera cependant à appliquer une approche conservatrice à l'adaptation de tous ses protocoles. En poursuivant nos efforts sur l'adaptation du protocole, nous contribuerons à faire avancer les connaissances dans ce domaine et permettrons à l'Ontario d'accumuler les données nécessaires pour décider s'il convient d'adopter le protocole dans la réglementation sur les crédits compensatoires aux fins du marché réglementé.</p>
<p><b>Digestion anaérobie</b> Étant donné la gamme d'avantages indirects associés à ce type de projet et le faible niveau de risques du point de vue de la réglementation, le CEO recommande au gouvernement d'aller de l'avant avec les projets de digestion anaérobie dans le cadre du programme de compensation carbone de l'Ontario. En outre, le CEO encourage vivement le gouvernement à inclure les déchets alimentaires et le flux de déchets des installations de traitement des eaux usées municipales dans sa définition de l'admissibilité des projets, afin de maximiser la captation des déchets organiques et la destruction du méthane.</p>	<p>Les projets de type digestion anaérobie et gestion du lisier ont été combinés en un protocole de type unique : digestion anaérobie (déchets organiques et lisier). Le protocole inclura les eaux usées municipales.</p>
<p><b>Gestion des déchets organiques</b> Le potentiel élevé d'atténuation du climat lié à une meilleure gestion des déchets organiques, auquel s'ajoutent les nombreux avantages indirects des points de vue écologique et socio-économique susceptibles de découler de ces projets,</p>	<p>L'Ontario collabore avec ses partenaires du WCI, son expert-conseil (Climate Action Reserve) et d'autres experts techniques, afin d'explorer les questions réglementaires d'additionnalité associées à la gestion des déchets organiques avant de prendre une décision relative à l'adaptation de ce protocole et à la façon dont</p>





<p>rendent souhaitable l'élaboration d'un tel protocole. Le gouvernement devrait aller de l'avant avec l'élaboration d'un protocole de gestion des déchets organiques, mais devrait examiner les préoccupations concernant l'additionnalité pour les projets situés en Ontario, en autorisant des crédits pour les projets qui commencent à réacheminer les déchets organiques des sites d'enfouissement avant l'entrée en vigueur de l'interdiction proposée à l'égard des déchets organiques.</p>	<p>pourraient être alloués des crédits pour la récupération proactive.</p> <p>La réglementation sur les crédits compensatoires rend les réductions de GES atteintes depuis 2007 admissibles aux crédits compensatoires, pourvu que ces projets respectent les exigences de la réglementation et du protocole applicable.</p> <p>La mesure dans laquelle les crédits futurs pourront être fondés sur ce protocole dépendra du moment où d'éventuels règlements seront adoptés sur la gestion des déchets organiques, ainsi que de leur contenu spécifique. Un règlement sur la gestion des déchets peut restreindre l'admissibilité de certains, mais pas nécessairement de tous les projets de gestion des déchets organiques.</p> <p>En outre, le 16 novembre 2017, la province a rendu public un projet de Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques. Ce cadre stratégique soutient les objectifs de l'Ontario dans la lutte contre le changement climatique et pour l'instauration d'une économie circulaire en précisant les engagements stratégiques que prendra la province, dont les mesures de réglementation et d'autres mesures, et fournit une orientation visant à promouvoir la récupération des ressources et la réduction des déchets.</p>
<p><b>Protocole des projets forestiers</b>          Il serait inapproprié d'utiliser les crédits, étant donné la possibilité que voir le protocole des projets forestiers aggraver les résultats environnementaux dans leur ensemble pour les forêts et la faune de l'Ontario, principalement parce que des forêts saines et intactes sont essentielles à l'adaptation de l'Ontario au changement climatique ainsi qu'à la réalisation de l'engagement envers les aires protégées de la province.</p>	<p>L'Ontario collabore avec ses partenaires du WCI, son expert-conseil (Climate Action Reserve) et d'autres experts techniques, afin de s'assurer que les risques associés aux projets de gestion forestière sont identifiés et gérés de façon efficace avant de prendre une décision relative à ce protocole. En poursuivant nos efforts sur l'adaptation du protocole, nous contribuerons à faire avancer les connaissances dans ce domaine et permettrons à l'Ontario d'accumuler les données nécessaires pour décider s'il convient d'adopter le protocole aux fins du marché réglementé. Le processus d'adaptation du protocole évaluera, après consultation approfondie auprès des experts et des intervenants, les risques associés aux crédits de compensation fondés sur le piégeage du carbone dans</p>



	<p>les projets forestiers. Le protocole que l'on retiendra pour l'adaptation sera le fruit d'un processus itératif fondé sur le consensus.</p> <p>Le ministère s'attend à ce que les risques écologiques des projets de crédits soient minimaux, puisqu'une condition de la politique du MRNF sur le carbone des forêts exige que celle-ci soit mise en œuvre dans le cadre du plan de gestion durable des forêts de l'Ontario.</p> <p>L'Ontario n'adoptera pas de protocole pour le marché réglementé si un tel protocole ne respecte pas les critères du WCI visant à assurer l'intégrité des activités de réduction et de retrait des GES qui constituent le fondement de l'allocation des crédits, ou qui dans l'ensemble, aggravent les résultats environnementaux pour les forêts et la faune de l'Ontario. Le MRNF maintient une politique forestière durable qui comprend la protection de l'habitat faunique et le maintien d'une forêt saine.</p>
<p><b>Protocole d'afforestation et de reboisement</b></p> <p>Les simples activités d'afforestation et de reboisement, à l'aide d'espèces indigènes et sans récolte de bois, comportent beaucoup moins de risques que les autres formes de gestion forestière.</p> <p>L'additionnalité et la fuite de carbone, en particulier, constituent une préoccupation beaucoup moins importante. La permanence inspirerait davantage de confiance si l'on y ajoutait la servitude de conservation qui confère à la terre une utilisation permanente en tant que forêt. Le risque de déplacer les terres agricoles – qui mènerait à la déforestation ailleurs – peut être minimisé en imposant les conditions appropriées. Cela présenterait des avantages évidents pour l'intégrité écologique et l'habitat faunique.</p> <p>Par conséquent, le CEO approuve avec circonspection un protocole d'afforestation et de reboisement fondé sur la plantation</p>	<p>Le MEACC convient que les projets de crédits forestiers doivent être entrepris prudemment, de sorte à respecter des critères essentiels, notamment l'additionnalité, la fuite de carbone et la permanence.</p> <p>Le MRNF procède actuellement à un examen exhaustif des questions réglementaires qui seront prises en compte dans l'élaboration de politiques de gestion des forêts de carbone.</p> <p>Le concept de l'utilisation de la servitude de conservation en tant que stratégie pour assurer la permanence, présente de l'intérêt et le MEACC l'explorera de concert avec le MRNF.</p>



<p>d'espèces arbres indigènes, protégé par une servitude de conservation et non soumis à la récolte forestière, sauf dans la mesure où une telle récolte est nécessaire à la santé de la forêt. Le projet ne devrait pas déplacer dans un autre lieu l'utilisation des terres à des fins agricoles.</p>	
<p><b>Forêts urbaines</b> Étant donné, d'une part, le potentiel important d'avantages indirects des points de vue écologique et socio-économique et, d'autre part, l'importance relativement faible du risque réglementaire associé aux projets de forêts urbaines, le CEO recommande au gouvernement de les inclure au programme de compensation carbone de l'Ontario.</p>	<p>L'Ontario collabore avec ses partenaires du WCI, son expert-conseil (Climate Action Reserve) et d'autres experts techniques, afin d'explorer les questions de permanence et d'additionnalité associées aux projets de forêts urbaines avant de prendre une décision relative à l'adaptation de ce protocole.</p>

## Ministère de Richesses naturelles et des Forêts

### Observations globales

Le ministère des Richesses naturelles et des forêts (MRNF) tient à remercier la Commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO) pour son évaluation des possibles avantages et risques que revêtent les projets de crédits compensatoires de carbone en milieu forestier.

La politique du MRNF en matière de carbone forestier mettra en exergue la manière dont les forêts aménagées de la Couronne pourraient aider l'Ontario à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en continuant à contribuer aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations présentes et futures. Le fait de comprendre le potentiel qu'ont les forêts aménagées de la Couronne de stocker plus de carbone, d'exposer les possibilités qui existent d'influencer la quantité de carbone stockée dans les produits ligneux récoltés, et d'élaborer des approches stratégiques pour en tenir compte dans la gestion forestière contribuera à l'objectif que s'est fixé le gouvernement d'atténuer les impacts liés aux changements climatiques.

La politique en matière de carbone forestier élaborée par le MRNF :

- sera mise en œuvre selon le cadre actuel de gestion durable des forêts;
- comprendra des modèles de décisions sur la planification de l'aménagement forestier et les opérations déjà entreprises par les experts-forestiers conformément aux exigences provinciales; et
- continuera à favoriser la résilience forestière, la biodiversité ainsi que les autres objectifs et cibles traités dans le cadre de gestion durable des forêts de l'Ontario.



L'un des trois buts de l'initiative stratégique du MRNF en matière de carbone forestier est le suivant : [traduction] « Offrir un soutien opportun, une expertise et des suggestions au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) à mesure que celui-ci s'adapte aux protocoles de crédits compensatoires de carbone en milieu forestier qui seront utilisés en Ontario ». Les protocoles forestiers visent à s'appliquer d'une manière générale à tous les types et les propriétés forestiers; un protocole bien conçu donnera de la souplesse à l'élaboration d'options stratégiques et à la sélection d'instruments de politique pour les forêts aménagées de la Couronne en Ontario.

La création de crédits compensatoires de carbone en milieu forestier provenant des forêts aménagées de la Couronne constitue l'une des possibles orientations de la politique sur le carbone forestier décrites dans le document de travail préparé par le MRNF en 2017 : « Les forêts de la Couronne en Ontario : Est-il possible d'améliorer le stockage de carbone ». Apporter des modifications à l'étendue et au calendrier des pratiques approuvées en matière de gestion forestière qui vont au-delà des pratiques « habituelles » pourrait permettre de proposer des crédits compensatoires de carbone forestier dans un marché réglementé.

### Réponses spécifiques

Recommandations et déclarations du CEO	Réponse du ministère
<p><b>Recommandation du CEO :</b> Afin de garantir la crédibilité des crédits compensatoires enregistrés en Californie et utilisés par des émetteurs ontariens, le gouvernement de l'Ontario devrait demander au California Air Resources Board d'apporter des preuves scientifiques justifiant les taux d'abattement utilisés dans les protocoles compensatoires en Californie.</p>	<p><b>Réponse du MRNF :</b> Le MRNF est au courant de l'approche adoptée par la Californie en matière de gestion de la fuite de carbone et se dit lui-aussi préoccupé par l'équivalence des crédits compensatoires au sein du système régional de plafonnement et d'échange de droits d'émission. L'Ontario a fait le choix d'établir un lien avec la Californie dans le but de résoudre dorénavant les problèmes dans le cadre d'efforts constants entre les partenaires de la Western Climate Initiative afin d'améliorer leurs programmes compensatoires.</p>
<p><b>Recommandation du CEO :</b> Les projets de gestion forestière ne devraient pas pouvoir proposer des crédits compensatoires aux fins de conformité en Ontario tant que leurs importants risques écologiques et réglementaires ne sont pas complètement traités et avant qu'un plus grand consensus scientifique est atteint.</p>	<p><b>Réponse du MRNF :</b> Les risques écologiques des projets compensatoires sont minimes étant donné que l'initiative stratégique du MRNF en matière de carbone forestier exige sa mise en œuvre au sein du cadre de gestion durable des forêts de l'Ontario. Bien que le CEO n'ait identifié aucune préoccupation réglementaire en particulier, le MRNF procède en ce moment à un vaste examen des questions réglementaires qui seront étudiées au cours de l'élaboration des options stratégiques.</p>



<p><b>Recommandation du CEO :</b> Le CEO encourage le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de la préparation d'un inventaire du carbone créé par l'utilisation des terres, et de consacrer des fonds du Compte de réduction des gaz à effet de serre pour financer d'autres travaux de recherche sur le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques.</p>	<p><b>Réponse du MRNF :</b> Le MRNF, le MEACC, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO), le ministère des Affaires autochtones (MAA), le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) et le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation (MRAR), travaillent à l'élaboration d'un inventaire du carbone créé par l'utilisation des terres d'ici 2020 pour contribuer à l'estimation des émissions de GES et leur élimination des utilisations agricoles, forestières et d'autres utilisations des terres en Ontario. Cet inventaire permettra de mieux comprendre la contribution qui est celle du secteur de l'utilisation des terres quant à son influence sur les changements climatiques, et éclairera les futures décisions stratégiques sur l'atténuation des changements climatiques, la planification de l'utilisation des terres et la gestion des ressources.</p>
<p>Fondements scientifiques des crédits compensatoires forestiers aux fins de conformité</p>	<p>L'Ontario a des programmes permanents (proactifs) de recherche forestière et de surveillance des forêts qui éclairent les politiques et les mesures prévues. Les chercheurs du MRNF ont publié et contribué à plus de 400 rapports et publications scientifiques dans le but de nous aider à mieux comprendre les changements climatiques et leurs répercussions sur l'environnement. Depuis 2005, quarante-cinq rapports ont été publiés dans la série de rapports de recherche sur les changements climatiques du MRNF, et qui traitent de thèmes allant des projections relatives aux changements climatiques en Ontario, des évaluations de la vulnérabilité régionale, du stockage et de la séquestration du carbone dans les forêts de l'Ontario, en passant par les impacts présents et futurs des changements climatiques sur la biodiversité, le plein air, les tourbières, les espèces envahissantes et les espèces en péril.</p>
<p>Intérêts des populations autochtones</p>	<p>L'Ontario poursuit sa mobilisation auprès des organismes et des communautés autochtones au tout début de l'élaboration de la politique sur le carbone forestier du programme compensatoire pour cerner leurs points de vue et leurs intérêts. Les suggestions reçues au début de la mobilisation éclaireront les décisions concernant les programmes, l'élaboration de mécanismes stratégiques et les futurs efforts de mobilisation. La plupart des suggestions reçues jusqu'à ce jour laissent entendre que les organismes et les communautés autochtones s'intéressent aux possibles avantages qui pourraient être tirés des projets compensatoires.</p>



	<p>Bien qu'il existe des exemples de projets compensatoires entraînant le déplacement de peuples autochtones dans d'autres pays, cela ne témoigne pas du contexte de l'Ontario, ni du programme compensatoire de la province ou de l'approche préconisée en vue de l'élaboration de la politique sur le carbone forestier.</p>
<p>Traitement du transfert d'émissions de carbone (fuite de carbone) – Protocole compensatoire sur la conformité des opérations forestières en Californie</p>	<p>L'Ontario doit encore définir l'approche qu'elle souhaite adopter à l'égard du transfert d'émissions de carbone et la province ne s'est pas engagée à utiliser l'approche californienne. Le MRNF s'est penché sur de nombreux protocoles relatifs à la conformité des opérations forestières ainsi que sur les différentes approches concernant la fuite de carbone qui pourraient être examinés par le groupe de travail technique sur les forêts et l'afforestation dirigé par le MEACC. Ce groupe de travail a pour mandat de passer en revue les protocoles admissibles en vue de les adapter et de s'en servir en Ontario. C'est dans ce contexte que le MRNF continuera de promouvoir une approche crédible et défendable en matière de transfert des émissions.</p>
<p>Séquestration du carbone dans les produits du bois</p>	<p>Les preuves pullulent quant au fait que les produits ligneux récoltés (PLR) agissent comme un puits de carbone après que sont comptabilisées les émissions de l'analyse du cycle de vie (ACV) se rapportant à leur fabrication, transport, entretien et élimination en fin de vie. Le MRNF estime que ces preuves suffisent à démontrer que les PLR provenant de projets compensatoires enregistrés en Ontario séquestreraient de manière fiable le carbone pendant de plus longues périodes de temps. Les PLR contribuent à l'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère et, par conséquent, à l'atténuation des changements climatiques en faisant office de puits de carbone et en remplaçant plus de matériaux émettant beaucoup de GES comme l'acier, l'aluminium, le béton et le plastique. Les émissions de GES dans le secteur forestier dépendent en grande partie de la gamme des PLR du pays en tant que tel et des émissions liées à la production énergétique; au Canada, ces émissions sont très différentes de celles aux États-Unis. Le profil des gaz à effet de serre et du carbone de l'industrie canadienne des produits forestiers montre que les PLR au Canada sont un puits de carbone même après que les émissions ACV des PLR sont prises en compte.</p>
<p>Émissions en termes de cycle de vie</p>	<p>Le MRNF est bien conscient de l'importance de l'utiliser (ACV) pour éclairer les politiques et a poursuivi ses recherches sur les bilans du carbone forestier et l'établissement de modèles d'écosystèmes forestiers, les opérations forestières et les</p>



	<p>produits ligneux récoltés qui contribuent à l’élaboration de la politique sur le carbone forestier (Climate Change Research Report CCRR-03, CCRR-33 et CCRN-06 CCRR-02. *Ces rapports de recherche ne sont disponibles qu’en anglais). Le processus d’élaboration d’un projet compensatoire comprend une ACV simplifiée afin d’établir la base et l’ensemble des effets directs et indirects du projet sur le bilan du carbone.</p>
<p>Crédits compensatoires et subventions destinées aux combustibles fossiles</p>	<p>Il n’existe pas de subvention en faveur des combustibles fossiles et du secteur forestier. Bien que le protocole californien n’exige pas de quantifier les émissions de GES liées aux opérations de gestion forestière (parmi lesquelles la récolte), l’utilisation des combustibles fossiles est assumée par le système de plafonnement et d’échange de droits d’émission, avec d’importants suppléments carburant appliqués par les fournisseurs de combustibles. Des projets qui ne seraient pas dotés d’une valeur d’atténuation des GES ne seraient pas proposés (ou considérés comme étant rentables) en premier lieu.</p>
<p>Possibles impacts sur l’environnement</p>	<p>Il existe peu de preuve étayant l’affirmation selon laquelle les projets compensatoires en Ontario pourraient avoir de graves impacts sur les avantages forestiers autres que le carbone, comme l’habitat faunique, le cycle des substances nutritives, l’assainissement de l’air et de l’eau, et l’écotourisme. On ne sait pas non plus comment des projets compensatoires accentueraient ces préoccupations. Il n’existe aucune preuve d’un rapport entre ces projets compensatoires et la performance du MRNF relativement aux espèces en péril en Ontario. Toutes les activités forestières, y compris les projets compensatoires, devraient suivre le cadre stratégique rigoureux de gestion forestière de l’Ontario.</p>
<p>Classement de la gestion forestière (4.4.7) : Rouge</p>	<p>Les effets des pratiques de gestion forestière sur la dynamique du carbone et l’écologie des forêts de l’Ontario sont bien compris (Fondements scientifiques des crédits compensatoires forestiers aux fins de conformité). Bien qu’il existe quelques incertitudes quant à la science des changements climatiques et la possible réaction des forêts de l’Ontario, il y a des approches bien fondées pour minimiser les effets liés à de telles incertitudes. Par exemple, des scientifiques du MRNF étudient divers scénarios afin que les décideurs politiques et les spécialistes soient prêts à faire face à une variété de résultats et de possibilités. Les pratiques en matière de recherche et de gestion adaptative (en prenant des décisions basées sur les connaissances actuelles ainsi que sur la surveillance et une nouvelle perspective, en adaptant les pratiques le cas échéant) contribuent également à répondre à ces incertitudes.</p>





## Chapitre 5 : Sommes provenant du Compte de réduction des gaz à effet de serre

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

Le ministère sait gré au CEO pour son évaluation selon laquelle, outre son programme de plafonnement et d'échange, toutes les initiatives du CRGES annoncées à ce jour sont conformes à la Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone.

Les trois premières ventes aux enchères de l'Ontario ont donné des résultats solides; la troisième vente aux enchères a, quant à elle, permis d'écouler tous les millésimes présents et futurs. En tout, la vente aux enchères a généré des produits de 1,50 milliard de dollars qui seront investis dans des programmes visant à réduire la pollution par les gaz à effet de serre et à aider les familles et les entreprises à réduire leurs propres émissions grâce au Plan d'action contre le changement climatique.

En collaboration avec les ministères partenaires, le MEACC remet au Conseil du Trésor son évaluation des initiatives admissibles, y compris celles qui sont décrites dans le Plan d'action contre le changement climatique, susceptibles d'être portées au CRGES. Une fois obtenues les autorisations nécessaires du Conseil du Trésor, les ministères peuvent commencer ou poursuivre la mise en œuvre de leurs programmes. Les trois premières ventes aux enchères ont rapporté 1,50 milliard de dollars. À ce jour, le Conseil du Trésor a autorisé l'allocation de 1,43 milliard de dollars (ou 93 %) pour des initiatives pouvant être financées à même le CRGES. Nous chercherons à obtenir d'autres décisions du Conseil du Trésor au cours des semaines à venir, une fois connu le produit de la quatrième vente aux enchères.

Le produit des ventes aux enchères de carbone de la province permettra de financer en 2017-2018 des programmes destinés à aider les citoyens et les entreprises de l'Ontario à réduire la pollution.

Le marché du carbone a permis de financer une variété d'initiatives, notamment les suivantes :

- création du Fonds pour un Ontario vert qui aide les propriétaires et les entreprises à obtenir du financement ainsi que l'accès aux technologies faibles en carbone permettant de réduire la pollution attribuable aux gaz à effet de serre attribuables aux bâtiments et à la production des biens;
- création d'un système de transport plus propre en réduisant la pollution par les gaz à effet de serre provenant des véhicules et ce, en accroissant la disponibilité des véhicules à émission zéro et en élargissant l'infrastructure cyclable et les transports en commun;
- établissement et prestation de formations ciblées dans les établissements postsecondaires et chez d'autres partenaires offrant de la formation, afin d'assurer à l'Ontario la capacité de construire, entretenir et réparer des bâtiments à faible teneur en carbone;
- appui aux projets locaux de réduction des émissions proposés par les municipalités;
- aide aux hôpitaux afin de leur permettre d'économiser l'énergie et les encourager à avoir davantage recours aux technologies axées sur l'énergie renouvelable.



Outre le fait qu'elles contribuent à réduire la pollution, les gaz à effet de serre et autres contaminants atmosphériques, ces initiatives permettront de moderniser nos écoles et nos hôpitaux, amélioreront les logements sociaux, rendront les déplacements à vélo plus sécuritaires, moderniseront nos résidences et nos entreprises, et apporteront d'autres avantages sociaux et économiques.

Ces initiatives sont également axées sur la recherche et le développement des technologies propres, ainsi que sur la formation et le développement des compétences associées à une économie faible en carbone. Ces efforts contribueront à stimuler l'économie faible en carbone, développer le secteur des technologies propres et préparer notre main-d'œuvre à cette transition à long terme.

En ce qui a trait aux investissements du CRGES dans les secteurs plafonnés versus les secteurs non plafonnés, les investissements du CRGES (et autres mesures décrites au chapitre 2) sont guidés par le Plan d'action contre le changement climatique (PACC). L'un des concepts de base inhérents au PACC est la nécessité de diriger les ressources du CRGES vers les secteurs comportant les taux d'émissions les plus élevés, afin de maximiser les réductions réalisées en Ontario même et aider les entreprises et les particuliers à effectuer une transition prospère vers une économie faible en carbone.

Le ministère convient également de l'importance de faire des investissements dans les secteurs non plafonnés. Les investissements du CRGES en 2017-2018 comprennent l'initiative visant à planter 50 millions d'arbres en Ontario, dont 2 millions en zone urbaine; ces investissements comprennent également l'élaboration d'un inventaire du carbone créé par l'utilisation des terres qui permettra de quantifier et d'évaluer le potentiel de piégeage du carbone par l'agriculture, l'industrie forestière, ainsi que d'autres utilisations des terres.

Le CEO a soulevé certaines préoccupations concernant deux initiatives du Fonds d'investissement vert : le Programme d'aide à l'efficacité électrique des logements sociaux (PAEELS) et le soutien aux collectivités des Premières Nations. Le ministère convient que, dans certains cas, lorsque la production d'électricité est totalement sans carbone, l'économie de l'électricité peut ne pas réduire les émissions. Toutefois, étant donné que le gaz naturel constitue toujours une composante importante du bouquet énergétique en Ontario, les mesures d'économie de l'électricité entraîneront, en moyenne, une réduction des émissions. Bien que le PAEELS ne réduise pas de façon significative la quantité d'émissions de GES, il aide tout de même les foyers à faible revenu et les collectivités vulnérables à faire la transition vers une économie faible en carbone, ce qui représente une priorité imposée par la Loi et dont le ministre doit tenir compte. Le ministère prendra en considération cette préoccupation relative à l'économie d'électricité au moment d'adopter de nouvelles mesures. Il collabore avec la SIERE pour mettre au point des facteurs d'émission plus précis pour le secteur de l'électricité.

Nous reconnaissons que la distinction entre atténuation et adaptation est moins claire dans le contexte des collectivités des Premières Nations. Il importe de développer les capacités au sein des collectivités des Premières Nations, afin de soutenir à la fois l'atténuation et l'adaptation. Le ministère reconnaît toutefois les préoccupations du CEO et portera une attention accrue à l'atténuation au sein des collectivités des Premières Nations en puisant à même les fonds du CRGES.



Ainsi que l’a souligné le CEO, les ministères sont maintenant dotés d’une méthode normalisée pour calculer les réductions projetées des émissions de GES. Nul doute que la pratique et une amélioration continue du niveau et de l’uniformité de la documentation soumise à l’examen du MEACC porteront leurs fruits. Des tests d’additionnalité font partie inhérente de la méthode normalisée qui sera mise à profit dans les applications à venir relativement aux fonds provenant du CRGES. Nous apprécions l’aide fournie par le CEO relativement à l’élaboration du document d’orientation contenant la méthode normalisée servant à calculer les réductions projetées d’émissions de GES.

Le ministère partage le point de vue du CEO selon lequel la compréhension et la sensibilisation, à l’échelle du gouvernement, des émissions de GES de l’Ontario et des possibilités de les réduire est un avantage important découlant du processus de compétition pour l’obtention des fonds du CRGES. Le ministère poursuit sa collaboration avec les ministères partenaires afin de s’assurer que les enjeux touchant le changement climatique sont intégrés au processus décisionnel du gouvernement.

Le ministère publiera, à compter du début de 2018, un rapport annuel sur l’emploi des fonds du CRGES.

**Réponses spécifiques**

Recommandations et déclarations du CEO	Réponse du ministère
<p>Chaque ministère et chaque secteur devrait être doté d’un budget carbone décroissant, explicite et constant, lié aux cibles climatiques de l’Ontario et devrait rendre des comptes au public de façon transparente quant à la façon dont sont employés les fonds du CRGES et autres fonds du gouvernement pour y arriver.</p>	<p>Les politiques et programmes du Plan d’action contre le changement climatique sont principalement axés sur les principales sources d’émissions en Ontario – les transports, l’industrie et les bâtiments.</p> <p>Une surveillance des réductions des émissions de GES est inhérente aux initiatives du PACC et les ministères sont tenus, en vertu du cadre du PACC, de présenter des rapports d’ordre financier ainsi que les résultats en ce qui a trait à la réduction des GES. Ces résultats formeront la base des rapports annuels sur le PACC et guideront les révisions du PACC à venir et les améliorations qui y seront apportées.</p> <p>Le programme de plafonnement et d’échange inclut une baisse régulière du budget carbone pour le secteur plafonné combiné; plus de 80 % des émissions de la province sont attribuables à ce dernier. Il n’a pas encore été déterminé de quelle façon les budgets sectoriels permettraient de mieux atteindre le plafonnement général, puisque chacune des entités est déjà soumise à un budget décroissant.</p> <p>Le gouvernement fera preuve de transparence quant à la façon dont les fonds du CRGES sont employés en publiant un rapport d’avancement en 2018.</p>



## Ministère du Logement

Le ministère du Logement appuie les travaux de la commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO) en ce qui concerne l'examen des programmes financés par le Compte de réduction des gaz à effet de serre (CRGES). Le ministère comprend les préoccupations exprimées par la CEO quant au Programme d'aide à l'efficacité électrique des logements sociaux (PAEELS) dans son rapport annuel de 2017 sur les progrès liés aux gaz à effet de serre.

Dans le cadre de l'initiative du Fonds d'investissement vert (FIV), le ministère a reçu des fonds pour deux programmes pilotes d'un an visant à évaluer les réductions de gaz à effet de serre pouvant être réalisées dans deux types d'immeubles de logements sociaux :

- Le Programme de modernisation des immeubles de logements sociaux (PMILS), qui ciblait les tours d'appartements de 150 unités ou plus, a reçu des fonds de 82 M\$ dans le cadre de l'initiative du FIV.
- Le PAEELS, qui ciblait les unités à faible densité (c.-à-d. les maisons individuelles, les maisons jumelées et les maisons en rangée) chauffées à l'électricité dont les locataires payaient les coûts liés à l'électricité, a reçu 10 M\$ dans le cadre de l'initiative du FIV.

De toute évidence, le PMILS a contribué beaucoup plus aux réductions de gaz à effet de serre que le PAEELS. En raison de l'adoption des lignes directrices du CRGES qui a suivi la mise en œuvre du PMILS et du PAEELS, le ministère s'est concentré uniquement sur les tours d'appartements dans le cadre du nouveau Programme amélioré de modernisation des immeubles de logements sociaux (PAMILS).

Le ministère demeure déterminé à appuyer les programmes de réduction de gaz à effet de serre et apprécie tout renseignement qui contribue à l'examen et à l'évaluation des programmes selon leur mérite et leur efficacité dans la réalisation des objectifs déclarés.



## Chapitre 6 : Camions de transport de marchandises

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

Notre ministère reconnaît que le secteur des transports contribue de façon importante aux émissions totales de gaz à effet de serre de l'Ontario. La province continuera à appuyer, par l'entremise du Plan d'action contre le changement climatique, les projets de réduction des émissions dans l'industrie du transport des marchandises.

Nous collaborons avec d'autres ministères, afin de réduire l'empreinte carbone dans ce secteur. La province offrira aux entreprises des incitatifs à l'achat de véhicules non polluants, dont les camions électriques et les camions alimentés au gaz naturel.

Le ministère collaborera avec les ministères partenaires, notamment le ministère des Transports, afin d'élaborer des stratégies de réduction des émissions dans le secteur des transports et d'accélérer le développement et l'adoption des technologies automobiles faibles en carbone. L'on s'attend à ce que la croissance des émissions attribuables aux transports s'améliore grâce à des politiques ciblant l'efficacité du carburant et l'adoption, à plus grande échelle, des technologies plus avancées (p. ex., les véhicules électriques) pour les véhicules routiers. L'accroissement de la capacité routière ne se traduira pas nécessairement par davantage d'émissions de GES.

Le ministère tiendra compte des recommandations de la commissaire en consultation avec les ministères appropriés.

### Ministère des Transports de l'Ontario

#### Observations globales

Le MTO souhaite remercier la commissaire à l'environnement pour ses recommandations.

Notre ministère a mis sur pied un certain nombre d'initiatives liées au transport de marchandises dans le cadre du Plan d'action contre le changement climatique. Ces initiatives pourraient réduire les émissions du secteur du transport, notamment le Programme de promotion des véhicules utilitaires écologiques (PPVUE). Ce programme a pour but, en particulier, de soutenir la réduction des émissions associées au transport routier de marchandises. Pour ce faire, il offrira des incitatifs aux entreprises pour qu'elles achètent des véhicules à carburant de remplacement ainsi que des dispositifs favorisant l'économie de carburant pour soutenir le développement et l'adoption de technologies destinées aux véhicules à faibles émissions de carbone. Pour que le programme soit un succès, il est impératif de soutenir l'installation de l'infrastructure nécessaire pour ces technologies.

Nous allons collaborer étroitement avec les ministères partenaires, comme le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC), pour nous assurer que les véhicules financés par l'intermédiaire du PPVUE atteignent les résultats voulus en matière de réduction des gaz à effet de serre. Nous allons travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'industrie et le gouvernement pour nous assurer que le programme demeure en phase avec



l’environnement réglementaire et technologique de l’industrie du transport de marchandises qui évolue rapidement.

Au delà des véhicules, il existe au ministère plusieurs initiatives liées au transport de marchandises qui sont actuellement mises en œuvre et qui mettent l’accent sur la hausse de la productivité et, par conséquent, la réduction de la congestion ainsi que des émissions de gaz à effet de serre provenant du transport routier par camion. Ces initiatives comprennent le Programme des trains routiers, le Programme pour les porte automobiles allongés de type « Stinger Steer » (Programme PAASS), et le Programme pilote pour les semi-remorques allongées. Ces initiatives constituent un gain pour l’environnement comme pour l’économie en augmentant la productivité du secteur du transport routier de marchandises.

La province poursuit ses investissements stratégiques afin d’appuyer le Plan d’action contre le changement climatique, de favoriser l’essor économique ainsi que de mettre sur pied un réseau de transport résilient. Il s’agit notamment d’investissements dans l’infrastructure cyclable, dans le transport en commun, dans le projet pilote de voies réservées aux véhicules multioccupants à accès spécial tarifé (VMOT) et dans l’électrification du réseau ferroviaire GO.

Le programme du service ferroviaire express régional GO (SFER GO) comprend l’électrification du réseau, d’importants travaux sur les chemins de fer du réseau, la modernisation des systèmes de signalisation, ainsi que la construction de stations supplémentaires. Le SFER utilise actuellement des locomotives diesel tractant des voitures à deux niveaux pour le transport des passagers. En Ontario, l’électricité est produite principalement à l’aide d’une combinaison de sources d’énergie nucléaire, hydroélectrique et renouvelable. Par conséquent, l’électrification est une composante clé de la stratégie de l’Ontario visant à réduire les émissions attribuables à l’énergie utilisée pour les transports.

L’Ontario entreprend une étude de faisabilité sur l’utilisation des piles à combustible à hydrogène en tant que technologie de remplacement pour l’électrification des segments principaux du réseau ferroviaire GO. Les avancées récentes dans l’utilisation des piles à combustible à hydrogène pour alimenter les trains électriques observées ailleurs incitent l’Ontario à se pencher sur le recours à cette technologie électrique propre.

Le MTO continuera de poursuivre l’objectif de bâtir un réseau de transport robuste et intégré au moyen de nouvelles technologies, d’une conception axée sur l’utilisateur ainsi que de la collaboration avec les partenaires et les intervenants.

**Réponses spécifiques**

Recommandations et déclarations du CEO	Réponse du ministère
Le gouvernement provincial devrait accorder la priorité à la tarification routière et aux investissements complémentaires pour réduire la congestion, plutôt que de construire de	Le MTO reconnaît qu’une solution multimodale, intégrant le transport en commun, la tarification routière et l’infrastructure des routes, est requise pour régler adéquatement le problème de la congestion dans la



<p>nouvelles autoroutes qui augmentent la circulation.</p>	<p>province. Cependant, il n'existe pas de solution universelle pour réduire la congestion routière.</p> <p>Le MTO est déterminé à offrir de nouvelles options aux usagers du transport en commun qui amélioreront la fluidité de la circulation, maximiseront la capacité des routes, et aideront à atténuer la congestion. Étant donné l'augmentation de la population à l'échelle de l'Ontario, le besoin de disposer d'une infrastructure économique s'est aussi accru. Afin de soutenir la croissance économique de notre province, nous devons investir dans la qualité des routes, des ponts, des autoroutes, du transport en commun et de l'infrastructure cyclable.</p> <p>Les investissements stratégiques aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à gérer la congestion, à relier les gens aux emplois et à améliorer l'économie de l'Ontario de même que la qualité de vie de ses habitants.</p> <p>Voici des exemples des investissements actuels du MTO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le transport en commun;</li> <li>• l'infrastructure cyclable;</li> <li>• le projet pilote de VMOT :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la première voie réservée aux VMOT du Canada a été lancée sur l'autoroute Queen Elizabeth (région du Grand Toronto) à titre de projet pilote;</li> <li>○ l'information recueillie dans le cadre du projet pilote servira à soutenir la planification à long terme d'un futur réseau de VMOT, y compris de nouvelles voies réservées aux VMOT munies d'un dispositif électronique de péage sur une portion de l'autoroute 427 (Toronto), qui ouvrira d'ici 2021.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Le gouvernement provincial devrait éliminer progressivement les subventions de modernisation des camions diesel lorsque des exigences fédérales les rendent redondantes.</p>	<p>L'un des engagements pris en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (décembre 2016) vise la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour réduire les émissions des camions lourds. Le calendrier de mise en œuvre des initiatives liées aux camions lourds en vertu du cadre est inconnu à l'heure actuelle.</p> <p>Comme le rapport de la commissaire à l'environnement le reconnaît, le ministère prévoit examiner le PPVUE de la province de façon régulière et les subventions pourront</p>





	<p>être rajustées au fur et à mesure que des programmes fédéraux entrent en vigueur.</p> <p>Le ministère est impatient de collaborer avec le gouvernement fédéral pour veiller à la cohérence des futures exigences fédérales et des programmes actuels de l'Ontario, notamment le PPVUE.</p>
<p>Le gouvernement provincial ne devrait pas subventionner le camionnage utilisant du gaz naturel fossile avec les recettes de plafonnement et d'échange.</p>	<p>En finançant les véhicules fonctionnant au gaz naturel, le PPVUE tient compte du fait que le seul carburant de remplacement viable actuellement disponible pour les opérations de transport de longue distance par camion lourd est le gaz naturel, un carburant qui émet moins de carbone que le diesel.</p> <p>Les véhicules fonctionnant au gaz naturel financés par le PPVUE peuvent être exploités en utilisant du gaz naturel fossile ou renouvelable. Dans le cadre des examens continus du programme, le MTO continuera de surveiller et de réviser l'admissibilité au programme pour les technologies et les carburants de remplacement au fur et à mesure que de nouvelles options à faibles émissions de carbone seront offertes sur le marché pour différentes classes de véhicules (p. ex. les véhicules lourds électriques, les véhicules à pile à combustible à hydrogène).</p> <p>Le MTO travaillera également avec le MEACC afin d'étudier de nouvelles occasions d'établir et d'harmoniser les normes en matière de rendement durant le cycle de vie pour les carburants fossiles dans le secteur du transport.</p>
<p>Le gouvernement provincial devrait soutenir les projets de camions au gaz naturel renouvelable qui ne disposent pas d'une connexion à un pipeline.</p>	<p>Les véhicules fonctionnant au gaz naturel financés par le PPVUE pourront fonctionner au gaz naturel renouvelable.</p>



## Chapitre 7 : Le gouvernement de l'Ontario prend-il le changement climatique au sérieux?

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

### Observations globales

Les recommandations de la CEO concernant la quantification des répercussions des émissions de GES des règlements proposés, ainsi que le besoin de prendre en compte toutes les émissions directes et indirectes du gouvernement lors de l'évaluation de la neutralité carbone, ont des implications pour l'ensemble du gouvernement. Le MAAARO s'est engagé à élargir les engagements du gouvernement en matière de neutralité carbone et à participer aux efforts futurs pour appuyer ces recommandations.

Le MAAARO continuera à travailler avec les intervenants et les partenaires du ministère pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir la transition de l'Ontario vers une société prospère et sobre en carbone.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

Le ministère se félicite que la commissaire souligne une sensibilisation accrue au changement climatique au sein de la fonction publique. Les mesures que nous avons adoptées ont permis à la fonction publique de prendre davantage conscience des effets du changement climatique

Le ministère reconnaît que, bien la question du changement climatique soit davantage présente dans le processus décisionnel du gouvernement, il y a encore place à l'amélioration. Mentionnons, à titre d'exemple, les efforts pour améliorer la capacité d'estimation des GES et l'utilisation d'outils, tels le coût social du carbone et l'analyse du cycle de vie, pour guider les décisions. En outre, le ministère élabore actuellement un cadre de gouvernance rigoureux afin d'assurer la coordination globale au sein du gouvernement pour mieux cerner les priorités et mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.

En ce qui a trait à l'engagement de l'Ontario relativement à un gouvernement carbone zéro, nous avons l'intention de commencer en nous fondant sur les sources d'émissions qui ont fait l'objet d'un suivi au fil du temps. Le ministère convient que certaines sociétés ont choisi d'inclure une gamme plus large d'émissions de niveau 3. L'Ontario étudiera la disponibilité des données et ressources associées, afin d'estimer ces émissions et d'envisager la possibilité de les inclure dans les futurs rapports.

L'on pourrait envisager un élargissement de l'engagement du secteur parapublic à parvenir à un bilan neutre en carbone lors d'une révision future du Plan d'action contre le changement climatique.



## Ministère des Transports de l'Ontario

### Observations globales

Le MTO reconnaît la nécessité d'atténuer les effets du changement climatique et de s'adapter à un climat déjà changeant et cela se reflète par le langage utilisé dans la déclaration sur les valeurs environnementales (DVE) du ministère.

Le MTO tient également à remercier la commissaire d'avoir fourni des conseils concernant les révisions de la DVE. Nous prendrons en considération le prisme du changement climatique alors que le ministère révisé notre DVE.

## Ministère de l'Éducation

### Réponses spécifiques

Recommandations et déclarations du CEO	Réponse du ministère
<p>Section 2.1 : Menaces et occasions envisagées en raison du changement climatique</p> <p>Déclaration actuelle :</p> <p>Deux ministères – le ministère de l'Éducation et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs – n'ont indiqué aucune menace importante à leur mandat, même si, en éducation par exemple, on est confronté aux défis posés par la surchauffe dans les écoles et les salles de classe préfabriquées.</p>	<p>Le ministère de l'Éducation reconnaît l'importance de garder les écoles de l'Ontario en bon état. Il reconnaît en outre que l'amélioration des milieux d'apprentissage représente l'un des meilleurs investissements en infrastructure que nous puissions réaliser pour les élèves. C'est pourquoi le ministère s'engage à investir des fonds pour aider les conseils scolaires à répondre à leurs besoins de renouvellement. Bien que l'établissement d'une politique qui encadre l'octroi de fonds aux conseils scolaires reste la responsabilité du ministère de l'Éducation, ce sont les conseils scolaires qui sont responsables d'attribuer ces fonds à chaque école ou programme en fonction des besoins locaux.</p> <p>La Loi sur l'éducation stipule que les conseils scolaires sont responsables d'assurer la santé et la sécurité des milieux d'apprentissage. Cette responsabilité comprend notamment le développement de politiques, de procédures et de protocoles afin de s'assurer que les écoles respectent toutes les exigences provinciales et municipales en matière de santé et de sécurité, y compris la température ambiante dans les écoles.</p>



## Chapitre 8 : Approvisionnement sobre en carbone

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Observations globales

Le ministère apprécie les observations du CEO relativement à la politique d'approvisionnement vert du gouvernement. Nous convenons que l'Ontario doit faire davantage pour réduire les GES associés aux produits et matériaux dont le gouvernement fait l'acquisition.

Nous sommes à la recherche de solutions afin d'en arriver à un approvisionnement faible en carbone. Nous sommes à élaborer les outils et processus nécessaires pour fournir au gouvernement un soutien pratique lui permettant d'analyser le cycle de vie et de prendre des décisions tenant compte du climat. L'Ontario dépense chaque année des milliards de dollars en approvisionnement, dans la construction d'écoles, dans les hôpitaux, dans les transports en commun et dans les actifs communautaires. Nous convenons qu'en faisant les choses adéquatement dès le départ, le gouvernement pourra maximiser les réductions de GES.

Nous convenons qu'il ne suffit pas de faire le suivi des émissions de GES provenant de l'énergie exploitée dans les bâtiments et autres infrastructures. Nous devons également mesurer les importantes émissions inhérentes aux différentes étapes du cycle de vie, soit l'extraction des matériaux, le traitement, le transport, l'installation et la gestion des déchets. Pour cette raison, le ministère de l'Infrastructure dirige actuellement un projet multiministériel, avec l'appui du MEACC, afin d'intégrer le coût social du carbone (CSC) et l'analyse du cycle de vie (ECV) au processus décisionnel du gouvernement.

L'intégration du CSC et de l'ACV permettra de mieux soutenir les efforts pour rendre le processus d'approvisionnement plus propre et encouragera le recours à des matériaux à faible teneur en carbone.

Le ministère est résolu à collaborer avec les ministères partenaires afin de concrétiser nos engagements à cet égard.

Ministère des Transports de l'Ontario

### Observations globales

Le MTO apprécie les observations de la commissaire à l'environnement de l'Ontario au sujet des activités d'approvisionnement sobres en carbone.

Le MTO reconnaît l'importance des considérations environnementales et de l'approvisionnement vert et admet qu'il y a beaucoup à faire pour s'assurer que la réduction des gaz à effet de serre et les activités d'approvisionnement sobres en carbone sont des facteurs qui sont pris en compte dans l'acquisition de produits, de services et des matériaux par le ministère et le gouvernement.

Le MTO continuera de tirer les leçons qui s'imposent et de s'appuyer sur les réussites des différentes initiatives qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, y compris : l'utilisation de matériaux



recyclés lors de la construction de routes, l'utilisation de lumières DEL pour les feux de circulation, et des initiatives comme le Programme des chaussées écologiques.

Le ministère continuera de soutenir activement les priorités gouvernementales clés, dont les activités d'approvisionnement sobres en carbone, et ce, en collaborant étroitement avec les ministères de la fonction publique de l'Ontario, y compris le MEACC à l'appui du Plan d'action contre le changement climatique et le ministère de l'Infrastructure à l'appui du Plan d'infrastructure à long terme.

## Annexe B: Programme de compensation de l'Ontario : aspects techniques, conception du programme et contexte

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

### Réponses spécifiques

Recommandations et déclarations du CEO	Réponse du ministère
Page 12 : « Dans le but d'augmenter les chances d'adhésion de la part des intervenants et pour s'assurer que les projets respectent les intérêts de ceux qui risquent d'être touchés, le CEO est d'avis qu'une condition relative à la consultation soit intégrée au programme, de sorte que la consultation se déroule avant l'inscription des projets de compensation carbone. »	<p>Le public aura l'occasion d'examiner les ébauches des protocoles et d'émettre des observations avant que ceux-ci soient finalisés et avant qu'une décision soit prise concernant leur incorporation au règlement.</p> <p>L'Ontario travaille en étroite collaboration avec le Québec afin d'harmoniser les protocoles et les processus relatifs au marché du carbone et s'entretient également avec l'autre gouvernement partenaire, la Californie.</p> <p>Les intervenants pourront intervenir lorsque l'information sur l'initiative sera affichée publiquement à Ontario.ca, après l'inscription de l'initiative et avant l'émission de crédits de compensation carbone. Cette approche est conforme à celle de nos partenaires de la WCI (le Québec et la Californie).</p>
Page 13 : « Grâce au regroupement de plusieurs petits projets sous l'égide d'un collectif, les groupes comme la Coop Carbone ont réussi à réduire les coûts de transaction et ont contribué à élaborer et financer des projets regroupés de crédits de compensation carbone au Québec. 52 »	<p>Le regroupement s'est produit sur le marché de compensation carbone volontaire au Québec, au sein duquel la Coop Carbone est active, mais pas sur le marché réglementé. Le Québec permet le regroupement sur le marché réglementé également. Toutefois, aucun crédits n'ont été émis dans ce contexte de la réglementation sur le plafonnement et l'échange du Québec.</p>